



COUPON REPONSE à joindre au dossier et à retourner en Mairie avant le 1er juillet 2024

Acceptation du règlement du périscolaire et de la charte de vie commune 2024-2025 :

L'inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire (*cantine, garderie*) vaut acceptation du présent règlement et de la charte de vie commune.

Nom(s) de(s) l'enfant(s) :

Nom des parents :

Date :

Signatures des parents :

Précédées de la mention « Lu et approuvé »